



Organisation  
internationale  
du Travail

# L'autonomisation des femmes: 90 ans d'action de l'OIT

La célébration du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation internationale du Travail est l'occasion de rendre hommage aux femmes qui ont défendu les principes d'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail et qui ont été les fers de lance de l'action de l'OIT. Cet événement incite à la réflexion sur les progrès réalisés, les défis relevés pour promouvoir l'égalité des chances et des traitements et ce qu'il reste à faire pour l'autonomisation des femmes dans le monde du travail. Le temps est venu de reconnaître les énormes qualités de meneuses et la participation de ces nombreuses femmes à la chronique des quatre-vingt-dix dernières années. Ces pionnières ont été des actrices de premier plan dans le domaine de la reconnaissance des droits des femmes au travail et de la collaboration étroite avec les hommes qui soutenaient leur combat. Leurs histoires personnelles donnent vie à l'histoire de l'institution elle-même.

## LES FEMMES ET LES ORIGINES DE L'OIT

L'antiesclavagisme, la lutte contre l'alcoolisme et le droit de vote des femmes, combinés à l'exploitation des femmes et des enfants pendant la Révolution industrielle, ont permis l'émergence de nombreuses personnalités féminines dynamiques en Europe et en Amérique du Nord à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle. Ces efforts étaient motivés par les conditions difficiles dans lesquelles les femmes étaient obligées de travailler et leurs rémunérations largement inférieures à celles des hommes. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des lois "protectrices" furent adoptées par les parlements de plusieurs pays industrialisés et la nécessité de traités internationaux de protection contre la concurrence déloyale s'imposa.

L'Association internationale pour la législation du travail, qui réunissait des individus et des gouvernements préoccupés par les conditions de travail, fut un précurseur de l'OIT. Au cours de ses réunions de 1905 et 1906 à Berne, Suisse, l'Association adopta les Déclarations de Berne appelant à la conclusion d'accords internationaux afin de protéger les femmes de l'exploitation, aussi bien en ce qui concerne le travail de nuit que l'exposition au phosphore blanc dans les usines d'allumettes. En 1913, des accords supplémentaires furent rédigés, qui interdisaient le travail de nuit des jeunes et limitaient les heures de travail des femmes et des jeunes. Les ministères britanniques du Travail et de l'Intérieur utilisèrent ces accords pour formuler des propositions visant à inclure une nouvelle organisation internationale du travail dans la Conférence de paix de Paris et la signature du Traité de Versailles, à la fin de la Première guerre mondiale.

Des délégations de femmes venues de Belgique, des États-Unis, de France et du Royaume-Uni étaient présentes à la Conférence de paix de Paris, en 1919. Le Conseil international des femmes, par exemple, avait appelé à l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, à un salaire égal pour un travail égal, à la limitation de la semaine de travail à 40 heures et à la suppression du travail de nuit pour les femmes. La Ligue française pour le droit des femmes avait un programme similaire. D'autres questions ont été soulevées par les porte-paroles des femmes, notamment la suppression du travail des enfants, le versement de pensions et d'allocations de maternité et même un salaire minimum pour le travail ménager. Nombre de ces revendications furent considérées comme trop radicales pour l'époque alors que d'autres concernaient plutôt des questions plus pratiques. Margaret Bondfield (voir encadré ci-dessous) parvint à convaincre les négociateurs d'inclure une disposition exigeant la participation des femmes chaque fois que cette organisation examinerait une question relative au travail

**L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES AU CŒUR DU TRAVAIL DECENT**



# L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES AU CŒUR DU TRAVAIL DECENT

## Chronologie de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail: quelques repères

1919	Constitution de l'OIT Convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919
1944	Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail (Déclaration de Philadelphie)
1948	Déclaration universelle des droits de l'homme Convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée)
1951	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération
1952	Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée) et recommandation (n° 95) sur la protection de la maternité, 1952
1958	Convention (n° 111) et recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession)
1964	Convention (n° 122) et recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi
1974	Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé
1975	Première Conférence mondiale sur les femmes (Mexico) Déclaration sur l'égalité de chances et de traitement pour les travailleuses Convention (n° 142) et recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines
1976	Création du bureau de la Conseillère spéciale pour les questions concernant les travailleuses (FEMMES)
1979	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en vigueur depuis 1981)
1980	Deuxième Conférence mondiale sur les femmes (Copenhague)
1981	Convention (n° 156) et recommandation (n° 165) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales
1982	La question du travail des femmes est incluse dans les six thèmes globaux du Plan de l'OIT à moyen terme (1982-1987)
1984	Recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires)
1985	Troisième Conférence mondiale sur les femmes (Nairobi) Résolution sur l'égalité de chances et de traitement entre les travailleurs et les travailleuses en matière d'emploi, adoptée par la CIT à sa 71 <sup>e</sup> session
1986	Le Conseil d'administration évalue les programmes de coopération technique spécialement destinés aux femmes et recommande l'approche Intégration des femmes dans le développement (IFD)
1987	Le Conseil d'administration adopte le Plan d'action sur l'égalité de chances et de traitement entre les travailleurs et les travailleuses en matière d'emploi
1988	Directives sur l'intégration des intérêts des femmes dans les projets de coopération technique
1990	Convention (n° 171) et recommandation (n° 178) sur le travail de nuit
1991	Résolution concernant l'action de l'OIT en faveur des travailleuses, adoptée par la CIT à sa 78 <sup>e</sup> session
1993	Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne) et Programme d'action
1994	Convention (n° 175) et recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel
1995	Sommet mondial pour le développement social (Copenhague) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing) Plan d'action de l'OIT pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT Circulaire n° 543 sur la politique et les procédures en matière de harcèlement sexuel
1996	Convention (n° 177) et recommandation (n° 184) sur le travail à domicile
1997	Lancement du projet de coopération technique «More and Better Jobs for Women»
1998	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail Recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises
1999	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Convention (n° 182) et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants Création du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) Circulaire n° 564 sur l'égalité entre hommes et femmes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité dans les activités du BIT
2000	Sommet mondial pour le développement social, Copenhague + 5 (Genève) 23 <sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale: Beijing + 5 (New York) Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) Convention (n° 183) et recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité
2001	Premier audit de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT
2002	Le Conseil d'administration examine le rapport concernant le premier audit de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT
2003	Observation générale sur le harcèlement sexuel formulée par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) à propos de la convention n° 111
2004	Résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité, adoptée par la CIT à sa 92 <sup>e</sup> session
2005	Le Conseil d'administration donne pour instruction d'inclure les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans les programmes de coopération technique
2006	Recommandation (n° 198) sur la relation de travail
2007	Observation générale sur l'égalité de rémunération, formulée par la CEACR à propos de la Convention (n° 100)
2008	Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable



des femmes. Jeanne Bouvier, une responsable syndicale française, fut également très influente en exposant le point de vue des travailleurs français sur l'assurance sociale. Elle représenta plus tard la Fédération des Syndicats de couturières et fut ensuite l'une des meneuses dans le combat des travailleuses.

La première Conférence internationale du travail (CIT) se tint en octobre 1919 à Washington, DC. Six conventions furent adoptées lors de cette conférence; deux concernaient les femmes – interdisant le travail de nuit pour les femmes et assurant une protection de la maternité pour les travailleuses; deux concernaient les enfants – un âge minimal pour le recrutement des jeunes et une interdiction de travail de nuit pour les jeunes; et deux autres concernaient la politique générale de la durée du travail et du chômage. Ces conventions protectrices furent adoptées sans beaucoup de discussion car leurs dispositions de base épousaient les travaux effectués auparavant par l'Association internationale du travail. À cette première Conférence, 22 femmes étaient présentes comme conseillères, 13 pour les gouvernements, 1 pour les employeurs et 8 pour les travailleurs. Jeanne Bouvier était parmi ceux qui soutenaient la législation protectrice et estimaient que la norme de protection de la maternité devait inclure une protection obligatoire des femmes six semaines avant et six semaines après l'accouchement, alors que deux conseillères des gouvernements scandinaves, Kerstin Hesselgren pour la Suède et Betzy Kjelsberg pour la Norvège, adoptaient des positions différentes.



Betzy Kjelsberg

Kerstin Hesselgren, cheffe de l'Inspection féminine des usines et membre du sénat suédois, était persuadée que les normes devaient être ratifiées et qu'elles ne devaient pas dépasser ce que les gouvernements étaient prêts à adopter. Betzy Kjelsberg, qui avait occupé la fonction de déléguée officielle à la CIT pendant plusieurs années, était opposée aux lois protectrices en général et préférait le principe de l'égalité de traitement. Ces conceptions opposées, apparues dès les premiers jours, n'ont cessé d'influencer les délibérations politiques tout au long de la vie de l'OIT.

Les conseillères des travailleurs à cette première CIT restèrent à Washington pour participer au premier Congrès international des travailleuses. Elles furent rejointes par d'autres, venues d'Europe et des Etats-Unis, et fondèrent ensemble une Fédération internationale des travailleuses. La Fédération n'eut qu'une brève existence indépendante et décida dès 1924 d'intégrer la Fédération internationale des syndicats sous la forme d'un département spécial pour les femmes. Entre 1920 et 1930, le nombre des femmes ayant participé à des conférences était rarement supérieur à 25, la plupart comme conseillères. Betzy Kjelsberg, qui était déléguée officielle de son gouvernement, fut ensuite rejointe par la sud-africaine Mary Fitzgerald et la britannique Margaret Bondfield, en qualité de déléguées des travailleuses. Margaret Bondfield assista également à des CIT comme déléguée du gouvernement après son élection au parlement.



#### MARGARET BONDFIELD

Margaret Bondfield est sans conteste l'une des femmes les plus remarquables du mouvement syndical. Née en 1873 dans le Somerset, en Angleterre, dans une famille nombreuse de la classe ouvrière, elle fut contrainte d'abandonner l'école et d'entrer en apprentissage chez un marchand de tissus à l'âge de 14 ans, lorsque son père perdit son emploi. Elle reçut une éducation informelle par l'intermédiaire d'un client sympathique et adhéra au syndicat national des vendeuses, magasiniers et commis dans lequel elle devint chercheuse syndicale, inspectrice des conditions d'exploitation, et finalement cadre du syndicat. Elle s'impliqua dans des campagnes de promotion pour les droits des femmes travaillant à domicile et dans les ateliers clandestins. Elle fut présidente du Congrès syndical (Trade Union Congress) en 1923. À l'OIT, elle contribua à l'orientation de la politique générale au cours des premières années, insistant sur la participation des femmes. Au cours des

débats sur les fonctions et pouvoirs des inspecteurs du travail lors de la CIT de 1923, elle fut de celles qui insistèrent pour que les femmes se voient confier les mêmes pouvoirs et obligations que les hommes dans l'inspection du travail.

En 1929, elle fut nommée ministre du Travail dans le gouvernement de Ramsay MacDonald et devint la première femme dans l'histoire de la Grande-Bretagne à siéger au conseil des ministres.

### IMPACT DE LA CRISE DE 1929

Tout au long des années 1920 et jusque dans les années 1930, l'essentiel des nouvelles normes a porté sur l'assurance maladie, la fixation de salaires minimum dans la mécanique, le travail souterrain, la protection contre les accidents et la durée du travail. Alors que la crise de 1929 avait entraîné un effet de recul sur le droit des travailleuses, la fixation des normes était toujours orientée vers une approche protectionniste. Les révisions des conventions sur le travail de nuit des femmes et des enfants ont alors été axées sur plus de flexibilité.



Les déléguées à la 18<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail en 1934



Les déléguées à la 20<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail en 1936

En 1933 et 1934, les commissions de la Conférence sur le travail de nuit et le travail souterrain étaient présidées par des femmes: la suédoise Kerstin Hesselgren présidait la commission pour le travail de nuit et la néerlandaise Gertrude Stemberg celle pour le travail souterrain. La rapporteuse de cette dernière commission était l'indienne Bala Subbarayan, dont le rapport à la conférence plénière faisait mention du débat entre les partisans d'une législation protectrice pour les femmes et ceux qui professaient leur "foi inébranlable dans l'égalité des droits entre hommes et femmes".

L'adhésion des États-Unis et de l'URSS à l'OIT en 1934 influença considérablement la direction prise par l'Organisation. Frances Perkins, première femme secrétaire d'État au travail aux États-Unis, joua un rôle décisif par son action pour l'adhésion des États-Unis à l'OIT. La nouvelle administration de Franklin Delano Roosevelt

réussit à convaincre le Congrès américain, plutôt enclin à l'isolationnisme, d'approuver l'adhésion des États-Unis à l'OIT. Un résultat important de l'adhésion américaine fut la dynamisation du soutien parmi les membres de l'OIT, au réexamen des "principes qui devraient régir les conditions juridiques, sociales et professionnelles des femmes si ces dernières doivent se protéger contre l'exploitation industrielle..." C'est ainsi qu'en 1937, les délégués du gouvernement américain soutinrent une résolution de réexamen du statut des femmes basée sur l'argument qu' "une grande part de la législation protectrice serait inutile si les femmes bénéficiaient de droits civils et politiques égaux à ceux des hommes". Le pas était ainsi franchi au sein de l'OIT pour établir le lien entre ses politiques en matière de législation protectrice et son engagement fondamental en faveur de l'égalité des chances.



#### FRANCES PERKINS

Frances Perkins fut la première femme présidente de la CIT en 1941. Née en 1885 dans le Massachusetts, elle avait étudié la chimie et ensuite la sociologie avant de devenir enseignante et bénévole dans un lotissement de colons. Membre active de la Ligue des consommateurs à New York, elle fut le témoin de l'horrible incendie de l'usine Triangle Shirtwaist en 1911, dans lequel périrent 146 femmes. Cet événement exerça une influence majeure sur sa carrière et elle s'engagea dans les relations industrielles, au point d'être nommée à la Commission de l'industrie de l'État de New York en 1918. Lorsque Franklin Delano Roosevelt fut élu gouverneur de New York en 1928, il la nomma commissaire à l'industrie de New York. Elle s'intéressa aux enquêtes dans les usines, imposant la semaine de 48 heures pour les femmes et introduisant le principe du salaire minimum et l'assurance chômage. Le président Roosevelt la nomma ensuite secrétaire

d'État au Travail en 1934. Devenue la première femme à un poste gouvernemental aux États-Unis, elle demeura à ce poste pendant toute la durée du gouvernement jusqu'en 1946. Son influence fut prépondérante dans le soutien au programme de travaux publics, de salaire minimum, de l'assurance chômage et de la loi relative à la sécurité sociale de 1935. Frances Perkins fut une partisane convaincue de la création de l'OIT et fut très active lors de l'adoption de la Déclaration de Philadelphie en 1944.

### LA TRANSFORMATION DE L'APRÈS-GUERRE

En 1944, la CIT réaffirma la position de l'OIT à travers la Déclaration de Philadelphie selon laquelle «tous les êtres humains, quels que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.» La participation des femmes à cette conférence décisive fut relativement modeste: seules 16 femmes venant de 10 pays y assistèrent. Toutefois, le grand changement fut la participation de dirigeantes féminines confirmées issues de pays en développement, dont la brésilienne Bertha Lutz, la mexicaine Pauloe Alegria Garza et la libérienne Crystal Bird Fauset.



En 1947, la CIT adopta une résolution en faveur d'un salaire égal. Le Comité de correspondance sur le travail des femmes, qui avait été créé en 1932, devint un acteur essentiel en fournissant des experts de l'égalité des salaires aux réunions préparatoires à l'adoption d'une convention dans ce domaine. Une conférence spéciale d'experts sur le travail féminin se réunit en 1950, avant la CIT de 1951. Des experts reconnus, dont la finnoise Tyne Leivo Larsson, les suédoises Inga Thorsson et Alva Myrdal, y participèrent également. L. Ebeling, représentante des employeurs américains, assista aussi à la conférence spéciale et participa à la CIT en 1951. Parmi les autres membres de la commission pour l'égalité de rémunération figuraient l'américaine Frieda Miller, la néerlandaise Gertrude Stemberg et Indra Bose, représentante de la Conférence indienne des syndicats. Si, de nos jours, beaucoup partagent l'opinion de G.A. Johnston, ancien Sous-directeur général et auteur en 1970 d'une histoire de l'OIT, selon laquelle les membres de l'OIT n'auraient jamais adopté une telle norme avant la guerre, la Convention n°100 sur l'égalité de rémunération (1951) reste une étape majeure dans l'histoire de l'OIT. A l'heure actuelle, cette convention a été ratifiée par 166 États membres.

La question de l'égalité entre hommes et femmes dépassa bientôt les questions de salaires ou de rémunération pour englober la discrimination dans son ensemble. Une fois encore, un groupe d'experts fut créé en 1956 regroupant des participants d'un nombre croissant d'États membres – Birmanie, Inde, États-Unis, Mexique, Pérou, Pologne, République fédérale allemande, Royaume-Uni, Suède, Turquie et URSS, qui résulta par l'adoption de la Convention n°111 concernant la discrimination (emploi et profession) (1958). Huit femmes faisaient partie de ce groupe d'experts, dont l'attachée philippine Felina T. Reyes et trois européennes de l'Est, Mileva Srnka du ministère tchécoslovaque du Travail et des Affaires sociales, Ekaterina Korchounova de l'Institut russe de l'État et du Droit, et Hanna Bokor-Szego, cheffe du Département de droit international à l'Académie hongroise des sciences. Trois travailleuses siégeaient également à la commission – la britannique Florence Hancock, la norvégienne Mirjam Nordahl et l'allemande Maria Weber.

### ANA FIGUEROA

Ana Figueroa (Chili) fut la première Sous-directrice générale de l'OIT. Conseillère instrumentale du Directeur général David Morse sur les questions latino-américaines, Ana Figueroa se pencha aussi sur les préoccupations des femmes. Elle rejoint l'OIT par l'intermédiaire des Nations Unies où elle était membre de la délégation chilienne de 1951 à 1952, après avoir assumé des fonctions de direction au sein du Bureau chilien pour les femmes du ministère des Affaires étrangères et de supervision des écoles secondaires. De 1954 à 1959, elle fut cheffe du service des femmes de l'OIT et remplit les fonctions de Sous-directrice générale de 1960 à 1967. Diplomate infatigable, Ana Figueroa représenta son pays auprès de l'UNHCR, à la Commission des droits de l'homme, à la Commission sur le statut des femmes, au Conseil économique et social, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de l'ONU.



©OIT

De la fin des années 50 au début des années 60, à mesure que le nombre d'États membres augmentait, l'OIT s'engagea dans un important programme de coopération technique pour s'attaquer aux besoins des pays en voie de développement dont le nombre croissait. Une attention particulière fut alors portée aux besoins spécifiques des femmes dans ces pays, comme l'illustre une résolution de l'OIT en 1964 sur les problèmes des femmes dans les pays en voie de développement. Un an plus tard, le Directeur général David Morse créa la fonction de Coordinatrice pour les femmes et les jeunes travailleurs, occupée pour la première fois par Elizabeth Johnstone en 1965. Des dirigeantes féminines en Asie et en Amérique latine ouvraient alors de nouveaux horizons pour les femmes avec des expériences diverses au sein de l'OIT.



Bégum Ali Khan avec les membres du CEACR

Begum Ra'ana Liaquat Ali Khan, dirigeante influente au Pakistan, fut un membre important de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Elle était l'épouse du premier ministre du Pakistan (Liaquat Ali Khan, assassiné en 1951) et devint ensuite rectrice d'université, gouverneure de la province de Sindh et dirigeante de premier plan de l'Association des femmes pakistanaïses. Elle siégea avec talent à la Commission des experts de 1955 à 1978. Parmi ses autres titres, elle fut la première femme musulmane et ambassadeur à recevoir le Prix des Nations Unies pour les droits de l'homme.

## NOUVELLES VOIES: LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA FEMME ET SES DÉVELOPPEMENTS ULTÉRIEURS

Le renouveau du féminisme, à la fin des années 1960, transforma l'engagement des Nations Unies pour l'égalité entre hommes et femmes. Cette époque fut aussi marquée par une expansion et une participation accrue des pays en voie de développement. La première manifestation internationale d'importance concernant les questions d'égalité fut la Conférence mondiale sur les femmes en 1975 à Mexico, qui lança la Décennie de la femme, de 1975 à 1985. L'OIT y apporta son soutien en adoptant une convention et une recommandation sur la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'une recommandation sur l'égalité entre hommes et femmes.

## L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES AU CŒUR DU TRAVAIL DÉCENT

lors de sa conférence annuelle de 1975. La coordinatrice de la conférence de Mexico était Aida Gonzalez Martinez (voir encadré ci-dessous). Diplomate de carrière, Aida Gonzalez Martinez avait pris la tête de la délégation mexicaine à l'OIT en 1977 et occupé cette fonction jusqu'en 1982, moment où elle avait été la première femme élue à la présidence du conseil d'administration (1982-83). Un an plus tard en 1984, la CIT avait sa deuxième présidente, Anna-Greta Leijon, ministre suédoise du Travail. À l'occasion de sa présidence, Mme Leijon aurait déclaré que "les femmes représentent deux tiers de la masse salariale – en termes d'heures de travail – au niveau mondial, et pourtant, elles ne perçoivent qu'un dixième des revenus cumulés et ne possèdent qu'un pour cent des richesses du monde."

### AIDA GONZALEZ MARTINEZ

Aida Gonzalez Martinez était issue d'une famille nombreuse vivant à l'extérieur de Mexico. Son père, propriétaire d'un ranch et homme d'affaires, disparut lorsqu'elle était encore très jeune. Pour aider sa famille, Aida travailla comme secrétaire au ministère des Affaires étrangères tout en décrochant un diplôme d'études supérieures. Elle fut ensuite fonctionnaire supérieure au ministère des Affaires étrangères tout en poursuivant des études de droit. Elle combina sa carrière aux Affaires étrangères à des fonctions au ministère du Travail: coordinatrice des affaires internationales du travail, représentante du Mexique pour les questions féminines, et ambassadeur pour des questions de travail et cheffe de la délégation du Mexique au conseil d'administration de l'OIT de 1977 à 1982. En 1979, elle fut élue à la présidence du groupe gouvernemental au sein du conseil d'administration et à la présidence même du conseil d'administration en 1982.



©OIT



©OIT

A la même époque, Nobuko Takahashi devint la deuxième Sous-directrice générale, nommée pour un mandat de deux ans, de 1976 à 1978. Elle avait mené auparavant une brillante carrière au sein du conseil d'appel national du système japonais d'assurance du travail et avait activement participé aux travaux de la délégation japonaise auprès de l'OIT. Elle devint par la suite ambassadrice du Japon au Danemark. Quelques années plus tard, le Directeur général nomma une troisième femme comme Sous-directrice générale, Antoinette Waelgraem Béguin, qui fut la première fonctionnaire du BIT nommée à ce poste (voir encadré ci-dessous).

Pendant cette période, une Déclaration adoptée par la CIT en 1975 appelait à la promotion de l'égalité des chances et à la rédaction d'un plan d'action. La Déclaration fut soumise à la Conférence mondiale des femmes à Mexico et l'élaboration d'un plan d'action commença à l'OIT. C'est sans doute à ce moment-là que se confirma l'abandon de politiques protectionnistes en faveur de préoccupations orientées vers l'égalité des chances à l'OIT.

Nobuko Takahashi

L'Assemblée générale des Nations Unies approuva une Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1979, laquelle comportait une référence aux normes de l'OIT en la matière. L'OIT franchit un pas supplémentaire en 1981, en adoptant la Convention n° 156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (1981). Dans la même année, l'OIT adopta une résolution sur les mesures à prendre en vue de promouvoir une plus grande participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans tous les organes de décision de l'OIT, et non pas uniquement sur les questions spécifiques aux femmes.

### ANTOINETTE WAELBROECK BÉGUIN

La française Antoinette Waelbroeck Béguin symbolise l'esprit des années 1970. Elle commença sa carrière en 1945, et sortit rapidement des rangs pour devenir la première femme cheffe de département. Elle fut cheffe du département Emploi et du Programme mondial de l'emploi de 1976 à 1981, qui assura la promotion de la recherche et de la coopération technique en faveur des femmes dans les pays en voie de développement. Elle apporta une importante contribution à la publication d'un rapport innovant, *Femmes, travail et développement*. En 1981, elle fut nommée Sous-directrice générale, avec pour mandat l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité. Elle présida un groupe de travail en partenariat avec le syndicat du personnel sur les postes et les opportunités pour les hommes et les femmes au sein du secrétariat de l'OIT, et fut l'auteur de deux rapports expliquant l'évolution plus lente de la carrière des femmes comparée à celle des hommes.

Elle prit sa retraite en 1983, laissant derrière elle la voie ouverte à l'avancement des femmes à l'OIT pour les années 1980 et 1990.



©OIT

En 1985, la CIT organisa un débat général sur *l'Égalité des chances et de traitement pour les hommes et les femmes dans l'emploi*, qui déboucha sur un plan d'action de l'OIT. Ce plan permit de préparer la Troisième conférence mondiale sur les femmes, qui se tint à Nairobi en 1985. De son côté, en 1986, le personnel du BIT se mobilisait sous forme du Groupe d'action pour l'égalité (GAE).

La participation des femmes aux postes de direction de l'OIT progressa régulièrement dans les années 1980 et 1990. Du côté des employeurs, plusieurs femmes laissèrent une empreinte remarquable, comme Diana Mahabir, de Trinidad et Tobago, l'italienne Lucia Sasso-Mazufferi, la néerlandaise Cornelie Hak et la britannique Anne Mackie, et du côté des travailleurs, la canadienne Shirley Carr et



l'allemande Ursula Engelen-Kefer. De nombreuses femmes jouèrent un rôle significatif comme représentantes des gouvernements, telles la canadienne Lucille Caron et la tchécoslovaque Dagmar Molkova. En 1997, la Conférence élit une femme à sa tête, la slovaque Olga Keltasova, puis, en 1994-95, le Conseil d'administration élit la philippine Maria Nueves Confesor comme présidente du Conseil d'administration. Les gouvernements et les partenaires sociaux furent encouragés à augmenter la représentation des femmes et les chiffres commencèrent à progresser dans ce sens de manière significative.



#### DIANA MAHABIR

Diana Mahabir, de Trinidad et Tobago, a joué un rôle déterminant aux niveaux national, régional et international en sa qualité de porte-parole des employeurs. Née et élevée au Canada, elle épousa un camarade d'université originaire de Trinidad et Tobago, rencontré à l'université McGill. À la fin de ses études, elle commença à travailler pour l'Association consultative des employeurs de Trinidad et Tobago, dont elle devint rapidement la directrice avant d'être élue directrice générale de la Confédération antillaise des employeurs. Mère de quatre enfants et s'occupant de quelques autres enfants confiés à sa garde, elle réussit sa vie professionnelle et familiale grâce à d'autres femmes qu'elle aidera ultérieurement dans leur carrière professionnelle. Dans le nouvel État

indépendant de Trinidad et Tobago, elle participa aux négociations de la nouvelle loi sur les relations industrielles et de la loi sur l'assurance nationale, fut à l'origine de la Coalition contre la violence domestique, le Centre antillais pour les droits humains et la Coalition pour les droits de l'enfant, et siégea également comme sénatrice indépendante. Elle fut en outre déléguée des employeurs à la CIT, siégeant deux fois comme vice-présidente des employeurs à la Commission de l'application des normes et recommandations, en 1971 et en 1978. Son passage à l'OIT fut marqué par sa lutte militante pour que soient prises en compte les conditions particulières des femmes dans les pays en voie de développement.

Les années 1980 connurent le déséquilibre de l'économie mondiale et l'aggravation de l'endettement dans de nombreux pays en voie de développement. En 1989, le Directeur général de l'époque, Michel Hansenne, nomma la première Directrice générale adjointe, la ghanéenne Mary Chinery Hesse, qui bénéficiait d'une longue expérience au Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'assurer la supervision du programme de coopération technique de l'OIT dans les pays en voie de développement. Il créa également le bureau de la Conseillère spéciale sur les questions des travailleuses en 1990. Pour renforcer la communication au niveau des politiques, entre les institutions de Bretton Woods, le Directeur général nomma ensuite une deuxième femme à la fonction de Sous-directrice générale, l'américaine Katherine Hagen.

#### MARY CHINERY-HESSE

La ghanéenne Mary Chinery-Hesse fut Directrice générale adjointe du BIT de 1989 à 1999. Diplômée en économie et en droit, elle occupa plusieurs postes au sein du système des Nations Unies et au Ghana. Elle arriva au BIT au terme d'une carrière bien remplie avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), où elle occupa les fonctions de représentante résidente au Sierra Leone, en Tanzanie, aux Seychelles et en Ouganda. Au cours de son mandat de Directrice générale adjointe, elle présida différents comités des Nations Unies et du Commonwealth. Après avoir quitté le BIT, elle poursuivit sa carrière dans le secteur public. Au Ghana, elle fut première secrétaire au ministère des Finances et de la Planification économique et secrétaire du Conseil national de la planification économique. Elle est actuellement vice-présidente de la Commission de planification du développement national et siège dans de nombreuses organisations nationales.



©www.ghana.gov.gh

La dernière Conférence mondiale sur les femmes, qui se déroula à Pékin en 1995, adopta le programme d'action le plus complet jamais proposé par une conférence mondiale sur les femmes. Plus de 5 000 femmes participèrent au Sommet officiel et 27 000 autres au forum des ONG. Mary Chinery-Hesse y représenta le BIT et fut responsable de la mise en œuvre du programme au sein du BIT, alors que Katherine Hagen participait cette même année au Sommet de Copenhague, où furent abordées les questions de l'éradication de la pauvreté, d'emploi et de l'exclusion sociale. Le sommet de Pékin conduisit à l'adoption, en 1997, par le Conseil économique et social, d'une résolution portant sur une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes.

Au cours des années 1990, le bureau de la Conseillère spéciale pour les questions des travailleuses eut pour rôle de soutenir le travail du BIT sur l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Christine Cornwell fut la première nommée à ce poste, suivie de la chilienne María Angélica Ducci, qui contribua à sensibiliser les femmes participant à la CIT et édita un recueil de documents de politique générale de l'OIT sur les femmes et le travail. Le poste fut ensuite occupé par la chinoise Jane Zhang, qui assura la coordination du rôle du BIT au Sommet de Pékin. Les conventions adoptées récemment par la CIT, telles que la Convention n°175 sur le travail à temps partiel (1994) et la Convention n°177 sur le travail à domicile (1996) sont l'illustration de l'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes. Entre-temps, le Sommet de Copenhague définit clairement les normes fondamentales du travail: droit à la liberté syndicale et à la négociation collective, élimination du travail des enfants et du travail forcé et non-discrimination. Ces dernières formèrent par la suite la base de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998.

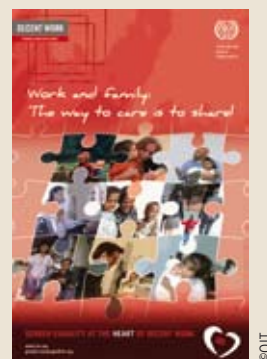
### L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES ET L'OIT À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Au cours des dernières années, on a observé l'émergence de nombreuses nouvelles tendances favorables à l'égalité entre hommes et femmes dans le monde. Il reste malgré tout encore beaucoup de questions à examiner dans le monde du travail et il continue d'y avoir un fossé important entre les régions. La persistance d'une large discrimination, malgré des décennies d'engagement national et international envers l'égalité, demeure malheureusement une réalité. Les efforts de l'OIT se sont concentrés sur l'autonomisation des femmes et les progrès accomplis vis-à-vis de l'égalité entre hommes et femmes. Le ralentissement économique et le marasme financier générés par la crise actuelle risquent de compromettre sérieusement les faibles progrès accomplis à ce jour.

L'un des aspects qui a sans conteste le plus progressé est le niveau et l'intensité du débat sur l'égalité au sein du BIT. Des avancées considérables ont été faites au cours des dernières années grâce aux travaux du BIT pour documenter l'inégalité existant entre hommes et femmes au travail, en dépit du manque de données, grâce aussi à ses efforts pour promouvoir les principales conventions sur l'égalité entre hommes et femmes et, finalement, grâce aux conseils proposés aux mandants quant aux mécanismes politiques et juridiques permettant d'assurer une meilleure égalité. Le recours à la perspective du genre pour analyser les questions d'emploi et de protection sociale des femmes et des hommes a permis de renforcer les capacités internes de l'organisation et d'atteindre les mandants. Le Centre international de formation de Turin travaille depuis plus de deux décennies à l'élaboration et à la mise en place de programmes de formation sur les questions d'égalité entre hommes et femmes destinés aux mandants de l'OIT, aux agences de développement et à d'autres acteurs de la société.

#### JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Les origines de la Journée internationale de la femme remontent au 8 mars 1857, lorsque des travailleuses de la confection à New York manifestèrent à cause de leurs mauvaises conditions de travail. Cette journée est devenue l'occasion de sensibiliser l'opinion publique sur cette cause et célébrer la vie de femmes ordinaires qui ont contribué à l'Histoire. Au cours des dernières années, le siège de l'OIT et les bureaux sur le terrain ont organisé des manifestations très bien reçues du public pour commémorer ce jour, mettant en lumière le rôle ou les performances de femmes dans un domaine de travail donné, ou associant ces manifestations au travail courant de l'OIT en matière d'égalité entre hommes et femmes et d'amélioration de la situation des femmes dans le monde du travail. Parmi les oratrices invitées récemment, il y eut Mary Robinson, ancienne présidente de la République d'Irlande et Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les droits de l'homme, Gro Harlem Brundtland, ancienne première ministre de Norvège et Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, Shirin Ebadi, avocate iranienne, militante des droits de l'homme et lauréate du Prix Nobel, et Carla del Ponte, ancienne procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.



Juan Somavia, Directeur général du BIT

Des chercheurs de l'OIT ont répertorié les études universitaires et effectué des recherches de base sur un grand nombre de questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Un engagement en faveur de l'égalité par les principaux donateurs de l'OIT a débouché sur des projets et programmes de coopération technique qui ont été étendus au-delà des objectifs spécifiques aux femmes, sous la forme d'une approche prenant en compte les conséquences pour les deux sexes. En 2005, le Conseil d'administration prouva son engagement en décidant d'intégrer les questions d'égalité dans la coopération technique. L'importance du dialogue social pour faire avancer l'égalité entre hommes et femmes est à la fois reconnue et intégrée dans les moyens utilisés et dans les résultats finaux de l'action de l'OIT.

Le fait de positionner l'égalité entre hommes et femmes comme thème transversal à toutes les activités de l'OIT a donné une solide impulsion aux démarches d'intégration de la dimension de genre. Ceci est dû à une meilleure compréhension de ces questions au sein même du Bureau, laquelle a eu pour effet de dynamiser le soutien de la direction jusqu'au plus haut niveau. Le rôle du Directeur général, Juan Somavia, a été décisif pour définir la mission de l'OIT, notamment par son engagement ferme en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. En 1999, Juan Somavia a mis en route la Politique d'égalité et d'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes, laquelle entraînait d'importantes conséquences pour le Bureau comme pour les mandants tripartites. La même année, Jane Zhang est devenue la première Directrice du Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, créé à l'initiative du Directeur général. Depuis lors, Linda Wirth, Evy Messell et Jane Hodges se sont suivies dans cette fonction de directrice.

Accroissement du nombre de ratifications des quatre conventions clés sur l'égalité; amélioration des politiques, législation, programmes et institutions, participation des femmes aux événements et aux organes de direction de l'OIT, sont les indicateurs d'une politique renforcée d'égalité entre hommes et femmes au BIT. On dénombre actuellement 166 ratifications de la Convention n°100 sur l'égalité de rémunérations (1951), dont 24 depuis 2000, et 168 ratifications de la Convention n°111 concernant la discrimination (emploi et profession) (1958), dont 28 depuis 2000. En ce qui concerne l'amélioration des politiques, de la législation,





des programmes et des institutions, le Conseil d'administration a commencé en 2001 l'examen biennal du Plan d'action pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités de l'OIT; l'audit de genre, une méthodologie participative du BIT, a été introduit; l'intégration des questions d'égalité est devenue obligatoire dans tous les programmes de coopération technique depuis 2005.

### AUDIT DE GENRE: MÉTHODOLOGIE PARTICIPATIVE DE L'OIT

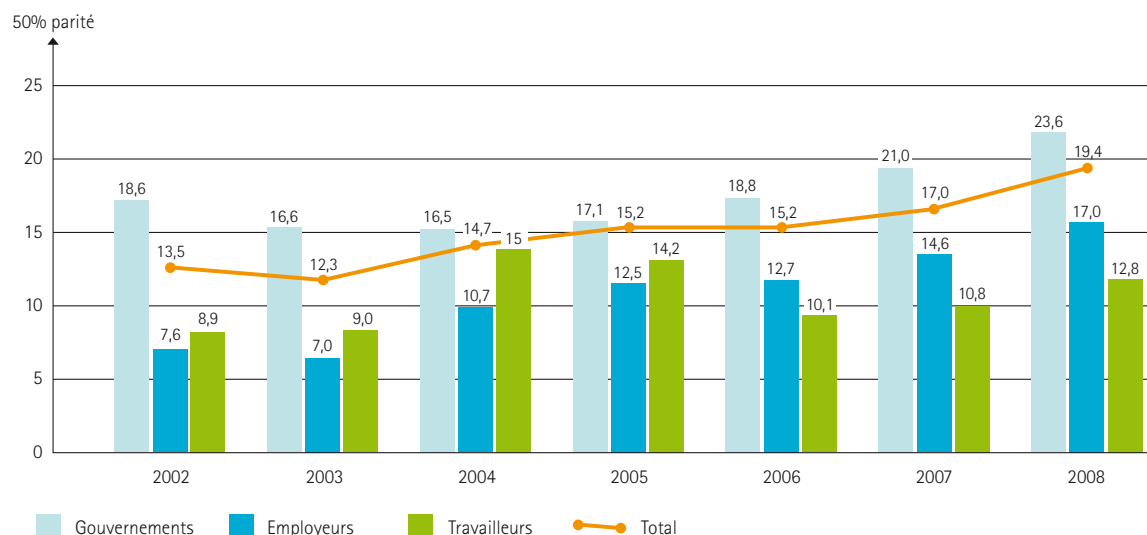
Au cours de la dernière décennie, l'OIT a subi une transformation institutionnelle par le biais de l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les volets de son mandat. Un élément important de cet effort est l'audit participatif de genre (APG) – un instrument unique permettant d'évaluer et de suivre le niveau de réalisation de l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'Organisation et, à terme, dans le monde du travail. L'APG repose sur une méthodologie interactive qui préconise l'apprentissage individuel, collectif ou organisationnel, une manière pratique et efficace d'intégrer les questions d'égalité dans le travail. Il vérifie l'efficacité des politiques et pratiques internes, ainsi que des systèmes de soutien éventuellement mis en place pour intégrer les questions d'égalité, et si ces éléments se renforcent mutuellement, établissant une base de référence qui permet d'identifier les lacunes et les bonnes pratiques.

En 2001, le BIT a présenté l'APG – le premier du genre – au sein du système des Nations Unies. Des agences des Nations Unies au Mozambique, au Nigéria, en Tanzanie et au Zimbabwe ont effectué cet audit. En 2007, la Formation intensive des animateurs sur les aptitudes et la méthodologie d'enseignement de l'audit a été étendue, de sorte qu'un effet multiplicateur puisse être atteint en créant des capacités parmi les experts nationaux sur l'égalité et le personnel de l'ONU.



Les résolutions de la CIT en 1981 et 1991 appelaient à une participation accrue des femmes. L'objectif de 30 % de participation des femmes dans tous les organes de politique et de décision, fixé par les agences de l'ONU et adopté par la direction de l'OIT, demeure cependant un défi à relever. En ce qui concerne la CIT, la progression par étapes vers cet objectif dépend de la force de persuasion et de la publicité que l'on fait à ce sujet. Les chiffres ci-dessous montrent la tendance à la hausse de la proportion de femmes parmi les participants inscrits. Les gouvernements ont toujours été à la pointe en la matière.

### DÉLÉGUÉES À LA CIT PAR GROUPES (2002-2008)



La participation des femmes aux manifestations de l'OIT et aux organes de direction suit également une courbe ascendante. Seules quatre femmes ont présidé les CIT dans le passé: Frances Perkins (Etats-Unis) en 1941, Anne-Greta Leijon (Suède) en 1984, Olga Keltosova (Slovaquie) en 1997 et P.A. Santo Tomas (Philippines) en 2001. Les femmes vice-présidentes ont également été assez rares: on en dénombre cinq parmi les représentantes des gouvernements, cinq parmi celles des travailleurs et une seule représentante des employeurs. Cependant, on trouve de plus en plus de femmes à la direction des commissions de l'OIT, et la Commission de vérification des pouvoirs répertorie maintenant le nombre de femmes qui parlent au nom de leur pays ou de leur organisations au cours des séances plénières. En outre, un certain nombre de personnalités politiques féminines de haut niveau ont récemment pris la parole lors d'une CIT, augmentant encore la visibilité des femmes dans des rôles de premier plan.

Le conseil d'administration a également montré des améliorations constantes en matière d'égalité hommes-femmes, bien que seules deux femmes l'aient présidé: Aida Gonzalez-Martinez (Mexique) en 1982-83 et Maria Nieves Roldan-Confesor (Philippines) en 1994-95, qui est ensuite devenue conseillère-experte sur le suivi de la Déclaration des principes et droits fondamentaux de 1998.

## L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES AU CŒUR DU TRAVAIL DÉCENT



S.E. la reine Rania de Jordanie à la CIT 2003



Mme Helen Clark, Premier Ministre de Nouvelle Zélande, à la CIT 2004



S.E. Mme Tarja Halonen, Présidente de Finlande, à la CIT 2004



S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, à la CIT 2006



S.E. Mme Michelle Bachelet, Présidente du Chili, à la CIT 2007



S.E. Mme Portia Simpson-Miller, Premier Ministre de la Jamaïque, à la CIT 2007

Une autre évolution est apparue sous la forme d'une équipe exclusivement féminine dans un organe dépendant du Conseil d'administration, le sous-comité sur les entreprises multinationales. La présidence de ce sous-comité est exercée par une femme depuis 1997 (Jean Perlin et Deborah Robinson, toutes deux canadiennes, Fiona Kilpatrick et Marie Niven du Royaume Uni, et les Fausta Guariello et Mariangela Zappia, toutes deux italiennes. Depuis 2002, ce comité a également des femmes vice-présidentes (l'italienne Cecilia Brighi et l'australienne Sharan Burrow pour les travailleurs et l'allemande Renata Horning-Draus pour les employeurs).

Des progrès significatifs ont également été réalisés au secrétariat de l'OIT. L'administration actuelle du BIT a été en première ligne pour les questions de parité entre hommes et femmes et d'évolution de carrière au BIT. Maria Angélica Ducci est la toute première femme directrice exécutive au Bureau du Directeur général dans l'histoire du BIT. Cinq des douze directeurs exécutifs sont des femmes, contre deux seulement dans les années 1990, et une seule sous-directrice générale auparavant. Les chiffres sont proches de la parité au niveau de la direction, où les femmes sont présentes à raison d'un peu moins de 50 %, alors qu'elles ne l'étaient qu'à 31 % en 2005. Pour les postes professionnels, le rapport est aujourd'hui de 35 %, à comparer à 16 % en 1980. Les efforts du département des ressources humaines du BIT en vue d'ouvrir des opportunités égales de développement de carrière, soutenus par le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, commencent à porter leurs fruits.

Dans le contexte de l'Agenda du travail décent et tenant compte de la clarté d'énoncé de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, formulée par la CIT en 2008, l'OIT a fait de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination des thèmes transversaux à toutes ses activités. La discussion générale de la CIT en 2009 sur le thème de *L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent* offre une occasion exceptionnelle de passer à l'étape suivante et d'orienter les futures aspirations de l'Organisation en faveur de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes dans le monde du travail. Si l'on en juge par la progression du nombre de femmes leaders remarquables, courageuses et persévérantes, tout au long de l'histoire de l'OIT, il y a tout lieu d'envisager l'avenir avec enthousiasme et confiance.



Maria Angélica Ducci, directrice exécutive au Bureau du Directeur général



## SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OIT SUR LE THÈME "90 ANS DE FEMMES À L'OIT"

Béguin, A. et al., 1985. *Review of the effectiveness of technical co-operation promotion and delivery activities*. Bureau international du Travail (BIT) (Genève).

Breneman-Pennas, T. et Rueda Catry, M., 2008. "Gender in the International Labour Organization," *Women's Participation in social dialogue institutions at the national level*. (DIALOGUE, BIT, Genève).

Bureau international du travail (BIT), 1981. "Participation of Women in ILO Meetings" Conseil d'Administration de l'OIT 215/SC/5/2. 215<sup>e</sup> session (Genève)

- 1994. *Femmes et travail: documents politiques sélectionnés de l'OIT* (Genève).

- 2000. *Gender! A Partnership of Equals* (Genève).

- 2004. *Égalité entre hommes et femmes et travail décent : Conventions et Recommandations clés pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes*. Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) et Département des normes du travail du BIT (Genève).

- 2006. *Manuel du réseau genre de l'OIT*. GENDER (Genève).

- 2007. *Manuel à l'intention des animateurs d'audit de genre : méthodologie participative du BIT*. GENDER (Genève).

- 2007. *Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes*. Conseil d'administration de l'OIT 300/5 novembre 2007 (Genève).

- 2007. *Women in the ILO: Shaping the World of Work*, non publié. GENDER (Genève).

- 2008. *Gender Balance in the ILC – Background statistics on the representation of women and men in the International Labour Conference*. Series of reports from 1999-2005 and 2002-2008 GENDER (Genève).

- 2008. *Magazine Travail* 64, déc. 2008 « L'OIT a 90 ans: œuvrer pour la justice sociale » (Genève).

- 2009. *Edward Phelan and the ILO : Life and views of an international social actor* (Genève).

- *Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs*, 4B, CIT 96<sup>e</sup> session, juin 2007 et 97<sup>e</sup> session, juin 2008. Sur : <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc96/pdf/pr-4b.pdf> et [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_093758.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_093758.pdf)

*ILO Staff Union Magazine*, Novembre 1976. "Equality of Opportunity and Treatment for Women in the ILO" (Genève).

*ILO Staff Union Magazine*, Février 1976. "Mrs. Takahashi, Assistant Director-General" Union #59. (Genève).

Lim, L., "Equality and Empowerment: ILO and Gender". Unpublished presentation for the ILO Century Project Workshop. Genève, 27 août 2007.

Loutfi, M.F., 2001. *Women, gender and work: What is equality and how do we get there?* (BIT, Genève).

Miller, F., Octobre 1952, "Household employment in the United States" in *International Labour Review*. Genève, pp. 318-337.

Miller, F. *Report to the governments of Ceylon, India, Indonesia, Japan, Pakistan, the Philippines and Thailand on conditions of women's work in seven Asian countries*. (BIT Genève), sans date.

Rodgers, G., Swepston, L. et al., 2009. *L'Organisation internationale du Travail et la quête de justice sociale, 1919-2009* (BIT, Genève).

Takahashi, N., 1975. "Women's wages in Japan and the question of equal pay." *International labour review*, Vol. III, No. 1 (BIT, Genève).

Takahashi, N., 1965. "Women's employment in Japan in a period of rapid technological change". *International labour review*, Vol. 98, No. 6 (BIT, Genève).

## AUTRES PUBLICATIONS

Allen, A. M., 1958. *Sophy Sanger: a pioneer in internationalism* (Glasgow), Priv. print by R. Maclehorse, ILO Library call no: 102A328.

Bouvier, J., 1928. *La lingerie et les lingières* (G. Doin, Paris)



Bouvier, J. et Picard, R., 1930. *Histoire des dames employées dans les postes, télégraphes et téléphones de 1714 à 1929* (Les Presses Universitaires de France, Paris)

Charlesworth, H., 2004. "Not Waving but Drowning: Gender Mainstreaming and Human Rights in the United Nations". *Harvard Human Rights Journal*. Vol. 18.

Downey, K., 2009. *The Woman Behind the New Deal: The Life of Frances Perkins, FDR's Secretary of Labor and His Moral Conscience* (Random House, New York).

Figuroa, A., 1954. *La mujer ciudadana, sugerencias para la educación de la mujer* (UNESCO, Paris).

Gaudier, M. 1996. "The development of the women's question at the ILO, 1919-1994. 75 years of progress towards equality." Labour Institutions and Development Programme (BIT, Genève). Disponible sur : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/inst/papers/1996/dp87/index.htm>.

Gonzalez Martinez, A., 2007. « Rights of Rural Women : examples from Latin America ». Hanna Beate Schöpp-Schilling and Cees Flinterman. *The circle of empowerment : twenty-five years of the UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women* (Feminist Press at the City University of New York, New York).

Grayzel, S., 2002. *Women and the First World War*. Seminar Studies in History Series. (Longman, New York et Londres)

Hilkka, P., 2007. *The Unfinished Story of Women and the United Nations*. NGLS Development Dossier.

Johnston, G.A., 1970. *The International Labour Organisation – its work for social and economic progress* (Europa Publishing Ltd., Londres).

Lubin, C. et Winslow, A., 1990. *Social Justice for Women: The International Labour Organization and Women* (Duke University Press, Durham).

Lutz, B., 1933. 13 *princípios básicos, sugestões as ante-projecto da constituição*. (Edição de Federação Brasileira Pelo Progresso Femenino, Rio de Janeiro).

Sanger, S., 1920. *International Labour Organization of the League of Nations*. (Grotius Society, La Haie) disponible sur [http://www.ilo.org/public/libdoc/historical/1901-2000/HIS\\_20\\_15.pdf](http://www.ilo.org/public/libdoc/historical/1901-2000/HIS_20_15.pdf).

Sanger, S., 1921. *The Permanent Court of International Justice and "Labour cases"*. (Roworth, Londres) disponible sur <http://www.ilo.org/public/libdoc/historical/1901-2000/341.64.pdf>.

Whitworth, S., 1994. "Gender, International Relations and the Case of the ILO". *Review of International Studies*, Vol. 20, n°4, Octobre, pp. 389-405, disponible sur <http://www.yorku.ca/sandraw/Whitworth%20in%20RIS%201994.pdf>.



Bureau  
international  
du Travail  
Genève

**Bureau pour l'égalité entre  
hommes et femmes**  
Tél. +41 22 799 6730  
Fax. +41 22 799 6388  
[www.ilo.org/gender](http://www.ilo.org/gender)  
[gendercampaign@ilo.org](mailto:gendercampaign@ilo.org)



**Archives historiques de l'OIT**  
Sections des dossiers et communications  
Secrétariat: +41 22 799 8106  
Salle de lecture: +41 22 799 7857  
Fax. +41 22 798 8685  
[archives@ilo.org](mailto:archives@ilo.org)  
[www.ilo.org/public/french/century/information\\_resources/ilo\\_archives.htm](http://www.ilo.org/public/french/century/information_resources/ilo_archives.htm)

**Bureau international du Travail – 4, route des Morillons – 1211 Genève 22, Suisse**

La présente brochure d'information a été préparée par l'OIT dans le cadre de la campagne de sensibilisation « L'égalité hommes – femmes au cœur du travail décent ».

Vous pouvez nous contacter ([gendercampaign@ilo.org](mailto:gendercampaign@ilo.org)) pour toute information sur les autres thèmes de l'OIT qui sont couverts par cette campagne.